

---

## Adresse de la société populaire d'Uzès-la-Montagne qui envoie le procès-verbal d'une fête célébrée en l'honneur de Marat, lors de la séance du 8 ventôse an II (26 février 1794)

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Adresse de la société populaire d'Uzès-la-Montagne qui envoie le procès-verbal d'une fête célébrée en l'honneur de Marat, lors de la séance du 8 ventôse an II (26 février 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794 ) p. 481;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1964\\_num\\_85\\_1\\_32605\\_t1\\_0481\\_0000\\_3](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32605_t1_0481_0000_3)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

# Séance du 8 Ventôse An II

## (Mercredi 26 Février 1794)

### Présidence de SAINT-JUST

La séance a été ouverte à onze heures par la lecture des adresses.

#### I

La société populaire d'Uzès-la-Montagne envoie à la Convention le procès-verbal d'une fête célébrée le 6 pluviôse, par les sans-culottes de cette commune, en l'honneur de la mémoire de Marat.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité d'instruction publique (1).

[Uzès-la-Montagne, 29 pluv. II] (2)

« Citoyen président,

« La société populaire d'Uzès, patriote de 1789, affiliée à celle des Jacobins depuis sa formation, a célébré une fête en l'honneur de la mémoire de Marat, tu en trouveras ci-joint un exemplaire du procès-verbal, et tu y verras quels sont les principes qui nous animent. Je t'invite d'en être l'interprète auprès de la Convention nationale. Notre ami Voulland te dira que nous avons failli d'être victimes des fédéralistes. S. et F. ».

DUMAS (*présid.*).

[P.V. de la fête à la mémoire de Marat, 6 pluv. II] (3)

Délibération de la Sté popul. « assemblée dans le lieu ordinaire de ses séances, à dix heures du matin. Président. J. Dumas.

La séance a été ouverte, après avoir été annoncée par deux coups de canon, par la lecture du procès-verbal de la précédente, dont la rédaction mise aux voix a été adoptée.

D'après cette lecture, le président a communiqué à l'assemblée où s'étoient réunis, convoqués par les circulaires d'invitation, l'administration du district, les juges au tribunal, les juges de paix de cantons, municipalité de la commune et des députations de toutes celles de son ressort; des députations des sociétés populaires de toutes les communes de son arrondissement, des comités d'exemption et de surveillance de tout

le district. Le plan de la fête délibéré en l'honneur de Marat, ami du peuple et martyr de la Révolution.

Dont le buste, couronné de chêne, et l'urne où reposoient ses cendres, entourée de cyprès, étoient déposées sur le bureau.

Une salve de canons avertit que le cortège alloit sortir de la salle, et le président a nommé pour diriger la marche huit commissaires, qui l'ont disposée et faite exécuter ainsi qu'il suit :

La gendarmerie nationale à cheval l'a ouverte, la compagnie de canoniers la suivait; ensuite venoit un tombereau, où étoient attachés quatre mannequins, représentant le despotisme, l'odieuse féodalité, le fanatisme terrassé et la chicane renversée.

Venoit après un char traîné par deux chevaux blancs, et entouré de l'espoir de la patrie, où étoient quatre vieillards enlassés par des rubans tricolores, avec quatre jeunes citoyennes vêtues en blanc, qui les caressoient tour-à-tour.

Après suivoient toutes les jeunes citoyennes vêtues de la même manière, ayant pour ceinture un ruban à couleurs nationales.

Suivoient ensuite les Droits de l'Homme, portés par deux volontaires blessés au siège de Toulon.

Le buste de Marat, porté par quatre vétérans, dont deux de la campagne et deux de la commune d'Uzès.

L'urne où reposoient les cendres portées par quatre gardes nationales, prises comme les vétérans dans la campagne et dans la commune, suivies d'un groupe de citoyennes en même costume que celles ci-dessus et de différents citoyens formant un chœur et en entonnant en musique, des hymnes à la patrie (et entr'autres : Mourir pour la Patrie, c'est le sort le plus beau, le plus digne d'envie) en l'honneur de Marat, et répétées par le cortège.

Venoit après l'administration du district, les juges du tribunal, juges de paix et de leurs greffiers, municipalité, et comités de surveillance et d'exemption en bonnet rouge : la société populaire mêlée avec les nombreuses députations de celles invitées, marchant en masse, ayant leurs présidents, et secrétaires à sa tête et fermant la marche.

La garde nationale armée de piques bordoit la haie avec ses drapeaux.

Le cortège ainsi disposé a traversé la commune pour se rendre à l'esplanade, où étoit dressé l'autel de la patrie, sur lequel la déesse

(1) P.V., XXXII, 276-77. B<sup>in</sup>, 8 vent. (suppl<sup>t</sup>).

(2) Dxxxviii III 54.

(3) Broch. imp., in-8°, 47 p. (Dxxxviii III, p. 54).